

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 265/04

AFR 54/121/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE

SOUDAN **Al Naji Abdalla (h), étudiant, membre du conseil consultatif du Congrès populaire (CP)**
Abdulkarim Mohamed (h), membre du secrétariat des étudiants du CP
Ahmed Omar (h), étudiant, membre du CP
Naji Dahab (h), membre du secrétariat politique du CP
Yasir Musa (h), membre du secrétariat des étudiants du CP
Khalid Osman (h), militant du CP
Adam Sabun (h), issu de l'ethnie zaghawa, 40 ans
ainsi que de très nombreux militants présumés du CP

Deux personnes tuées :
Shamsuldin Idriss (h), étudiant
Abdulrahman Suleiman Adam (h), étudiant

Londres, le 17 septembre 2004

Depuis une semaine, les autorités soudanaises ont arrêté un très grand nombre de membres – présumés ou avérés – du Congrès populaire (CP), un parti d'opposition soupçonné d'entretenir des liens avec le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), l'un des groupes armés qui lutte contre les forces gouvernementales dans le Darfour. Les arrestations, qui n'ont pas cessé depuis le 8 septembre, ont lieu à Khartoum, la capitale, ou dans ses environs.

À la connaissance d'Amnesty International, certaines des personnes appréhendées ont été torturées et au moins deux étudiants sont morts des suites, semble-t-il, de torture. On est toujours sans nouvelles de beaucoup d'autres, dont Al Naji Abdalla, Abdulkarim Mohamed, Ahmed Omar et Naji Dahab, qui risquent fortement d'être soumis à la torture. Al Naji Abdalla aurait été battu lors de son interpellation.

Les forces de l'ordre visent les membres influents du CP, mais également ceux qui sont moins en vue, notamment les étudiants, ainsi que des personnes originaires du Darfour soupçonnées d'entretenir des liens avec le CP et d'être impliquées dans le conflit dont cette région est le théâtre. Ces deux derniers groupes d'individus sont particulièrement exposés aux actes de torture. Ainsi Adam Sabun, appréhendé le 10 septembre, Yasir Musa et Khalid Osman auraient été hospitalisés après avoir subi des sévices infligés par les forces de sécurité. Il est à craindre que ces trois hommes ne soient à nouveau placés en détention à leur sortie de l'hôpital.

Les corps de deux étudiants arrêtés dans le cadre de ces opérations de sécurité ont été remis à leurs familles respectives. Shamsuldin Idriss, un étudiant nouba de l'Université d'El Nilein, est mort en détention le 10 septembre, lendemain de son arrestation. La police a déclaré à ses proches que son décès était dû à des « douleurs à l'estomac ». L'autopsie a cependant révélé une commotion cérébrale ainsi que la présence de contusions au niveau des jambes, de l'abdomen et de l'épaule gauche. Le 14 septembre, le corps d'Abdulrahman Suleiman Adam, étudiant originaire du Darfour à l'Université Al Gezira (Khartoum), a été remis à ses parents. Les forces de sécurité affirment qu'il est tombé de leur voiture lors de son interpellation. Certaines sources indiquent qu'il avait le crâne fracturé. Amnesty International craint que ces deux étudiants ne soient morts des suites de tortures ou d'autres formes de mauvais traitements subis en détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 9 septembre, les autorités soudanaises ont déclaré avoir trouvé des armes dans une maison de Khartoum et ont par la suite accusé le Congrès populaire (CP) de comploter en vue de commettre des actes de « sabotage ». Le 15, le ministre de la Justice a annoncé la création d'un comité qui serait chargé, sous la présidence du procureur général Salah Abu Zayd, d'enquêter sur ce complot présumé.

Jusqu'ici, on pense que plus d'une soixantaine de personnes ont été arrêtées. Le 13 septembre, Hassan al Turabi, le chef du CP, qui était en résidence surveillée depuis plusieurs mois sans inculpation, a été transféré dans la prison de Kober. Il y a quelques jours, son fils Siddiq al Turabi a lui aussi été appréhendé et conduit à la prison de Kober, de même que plusieurs responsables du CP, comme Ibrahim al Sanusi et Mohamed el Amin Khalifa. Il est à craindre qu'ils ne soient maintenus en détention au secret pendant une durée indéterminée.

Selon l'agence de presse Reuters, le 13 septembre, le premier vice-président Ali Osman Mohamed Taha a informé des journalistes qu'une enquête avait été ouverte sur la mort de Shamsuldin Idriss. Il a déclaré : « *Étant donné les circonstances, là où il y a des affrontements [...] il peut y avoir des dérapages. Mais la loi prévaut, et dans cet État, nul n'est au-dessus des lois [...] pas même les services de sécurité de l'État* ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Al Naji Abdalla, d'Ahmed Omar, d'Abdulkarim Mohamed et de Naji Dahab, et exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent ;

– priez-les de rendre publics l'identité et le lieu de détention de toutes les personnes arrêtées depuis le 8 septembre et efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'elles ne seront pas torturées et qu'il leur sera permis de consulter un médecin, de s'entretenir avec un avocat et d'être en contact avec leurs proches ;

– demandez que soit conduite une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur toute mort en détention et toute allégation de torture, et notamment sur les cas de Shamsuldin Idriss, Abdulrahman Suleiman Adam, Yasir Musa, Khalid Osman, Al Naji Abdalla et Adam Sabun, et engagez les autorités à traduire en justice les responsables présumés de tels agissements ;

– demandez instamment la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes appréhendées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi.

APPELS À :

Remarque : L'obtention de ces lignes peut se révéler difficile. Merci de vous montrer persévérants.

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 779 977

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

Ministre de l'Intérieur :

Major General Abdel Rahim Mohammed Hussein
Minister of Internal Affairs and Presidential Representative for Darfur
Ministry of Interior
PO Box 281, Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 773 046

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 770 883 (veuillez demander que votre fax soit transmis au ministre de la Justice)
Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseil consultatif des droits humains :

Abdel Moneim Taha
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 770 883
Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 OCTOBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.